

COMMUNIQUE



Ne pas diffuser ou publier aux Etats-Unis.

GET 09/24

Le 24 juin 2009

Diffusion immédiate

GROUPE EUROTUNNEL SA
OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE INITIÉE PAR
GROUPE EUROTUNNEL SA
PRÉSENTÉE PAR LAZARD FRÈRES BANQUE

Termes de l'offre

1 action ordinaire nouvelle Groupe Eurotunnel SA à remettre pour 35 bons apportés
compte tenu du versement en espèces de 0,40 euro correspondant à la valeur nominale de
chaque action à émettre effectué par l'agent des apporteurs, d'ordre et pour compte des
apporteurs

Durée de l'offre : 15 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. En application de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme dans sa séance du 23 juin 2009 le projet d'offre publique d'échange initiée par le Groupe Eurotunnel SA sur les Bons, cette décision emportant visa du projet de note d'information sous le numéro 09-200 en date du 23 juin 2009.

Des exemplaires du Document de Référence 2008, de l'actualisation du Document de Référence 2008 (dans lesquels figurent les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Eurotunnel SA, requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF) sont disponibles, en anglais et en français, sans frais au siège social de Groupe Eurotunnel SA – 19, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris. La note d'information est disponible sans frais, en anglais et en français, au siège social de Groupe Eurotunnel SA, ainsi qu'au siège social de Lazard Frères Banque – 121, Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

L'ensemble de ces documents peuvent également être consultés sur le site Internet Groupe Eurotunnel (www.groupe-eurotunnel.com) et, s'agissant des versions françaises, sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

GET SA attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits dans le Document de Référence. L'offre fait l'objet de restrictions légales hors de France. Ce communiqué ne doit pas être transmis ou diffusé aux États-Unis.